Sachent tous presans et advenir que ce jourd'huy vingt
six ... quinziesme ... et le seixantiesme ...
du mois de juing dans la ville de Mon-
apres midy ... de Monfort
Louis par la grace de dieu Roy regnant
et de Navarre par devant moy Roy de France
de lad. ville soubzsigné presans notre royal
bas nommés estably en personne les tesmoings
Felix Broquieres filz a feu Remy Broquieres sa personne
marchand quand vivoit dud. Broquieres
a dit estre sur le point de Monfort lequel
campaigne et suivre le party de s'en aller a la
... de son ... Roy ne estant pas
pourveu prealablement de sa mort avoir
droit a luy appartenant ... de ses biens et
suivant premierement ... la forme
chrestienne de la saincte ...
Roy de pere de filz et du sainct esprit au
ainsy soit il a recommandé ... esprit
a Dieu tout puissant par les merites
et passion de ... Christ a tous les
saincts et sainctes de paradis luy voulloir
pardonner ses pechez et le recepvoir
en sa gloire de paradis et sil vient
a deceder dans la presant ville
veut que son corps soit ensevely dans
l'esglise parroissielle de lad. ville et
au lieu ou ses ancestres sont ensevelis
et pour faire prier dieu pour son ame

voullant et entendant que ce soit son dernier
et vallable testament et derniere volonte
cassant revocant et annullant tous autres
testamens codicilles et donnations que
pourroit avoir faict pour cause de mort
voullant et entendant que ce soit son dernier
et vallable testament et ne pouvant valloir
par maniere de testament veu quayre
valleur par maniere de codicil donnation et
autrement par maniere de droit sy a requis
led. broqueville voulloir retenir led. testament
et aux temoings estre souvent et memorant
de sad. derniere volonte ce que par
moy notaire luy ay concedé faire en
presance de dominique dabrin jean
saline marchant jean latrobe charpentier
bertrand charrens cordonier pierre larriban
charpentier jac. dulau et pierre peralle
maneal dud. monfort habitans
lesd. testateur dabrin et saline signes la
cause tout dict ne savoir a moy
broqueville

dabrin

Saline

Consin notaire

Acte de subrogation pour monsieur
de corne contre le sieur depons
et commandant de pricasquier